

## **ACCORD NATIONAL DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES JEUNES**

Entre

**Carrefour Hypermarchés**

1 rue Jean Mermoz 91000 Evry

**Carrefour Market France**

23 Quai Michelet 92300 Levallois

Représentés par

Monsieur Arnaud Debart, directeur du management des ressources humaines Hypermarchés Carrefour

et

**Le Conseil national des missions locales,**

Immeuble les Borromées 2, 1, avenue du Stade de France - 93 210 Saint-Denis

Représenté par son président, Bernard Perrut, député-maire de Villefranche-sur-Saône

Ci après dénommés " les parties "

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

## **PREAMBULE**

### **Les acteurs**

#### **Carrefour Hypermarchés et Carrefour Market France**

Carrefour leader sur le marché de la grande distribution, 2<sup>ème</sup> rang mondial et 1er européen, regroupe différents formats de magasins pour répondre à tous les clients. Avec 218 hypermarchés et 1000 supermarchés, le Groupe Carrefour en France est le premier recruteur privé.

#### **Les Hypermarchés Carrefour en France, c'est :**

- 218 hypermarchés dont 24 franchisés.
- 75 000 collaborateurs.
- 22,8 milliards d'euros TTC de chiffre d'affaire annuel 2007.
- Plus de 8 000 embauches en CDI par an.
- 49% des salariés ont moins de 35 ans.
- 4 000 promotions internes par an.

#### **Les Supermarchés Carrefour Market en France, c'est**

- 1000 supermarchés dont 411 franchisés et 589 intégrés.
- 35 000 collaborateurs dans les magasins intégrés.
- 13,8 milliards d'euros TTC de chiffre d'affaire annuel 2008.
- Plus de 3 800 embauches en CDI par an.

#### **Carrefour Hypermarchés et Carrefour Market, une politique RH et des engagements communs :**

La promotion d'initiatives en faveur de l'aménagement du temps de travail, pour renforcer l'autonomie des équipes dans la gestion de leurs plannings.

L'accompagnement des jeunes au travers du développement de l'apprentissage.

Signataire de la Charte de l'apprentissage, Carrefour favorise l'accueil d'apprentis du CAP au Bac+5 dans ses magasins.

La volonté d'agir en faveur de la diversité et de promouvoir, à ce titre, le recrutement et la promotion de collaborateurs issus de toutes les composantes de la société française, notamment en favorisant l'insertion de publics peu ou pas qualifiés.

Le développement significatif des actions en faveur de l'embauche, la formation et le maintien dans l'emploi de salariés handicapés.

L'accompagnement des jeunes avec ou diplôme dans leur insertion dans la vie active.

#### **Le Conseil national des missions locales**

Le Conseil national des missions locales a pour mission de renforcer la collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales, au sein du réseau des missions locales et PAIO, et de développer une politique d'animation et d'évaluation concertée de ce réseau.

Il veille à la mobilisation des dispositifs d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes, en coopération avec Pôle emploi.

Il est consulté par le gouvernement sur toute question relative à l'insertion des jeunes.

Il examine chaque année un bilan général d'activités et formule des propositions sur les orientations du programme national d'animation et d'évaluation et du réseau des missions locales.

Il propose toute étude et recherche qu'il juge nécessaire et reçoit communication de celles qui sont réalisées par les administrations, soit à sa demande, soit à leur initiative.

Il constitue des groupes de travail au sein desquels des personnalités non membres du Conseil national peuvent être amenées à apporter leur collaboration.

Il développe son action selon deux axes :

- permettre une meilleure compréhension des problèmes d'insertion des jeunes et promouvoir les initiatives de tous les acteurs de l'insertion,
- développer une politique d'animation afin de susciter et de soutenir les initiatives, de capitaliser et de diffuser les expériences locales.

### **Les associations régionales des missions locales**

Dans chaque région, est constituée une association ou union régionale présidée par un élu local, et dotée d'une animation régionale. Elle est l'interlocutrice des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, des autres services de l'État et des conseils régionaux. Elle participe à l'élaboration et au suivi des programmes d'animation régionale. Elle est représentée au Conseil national des missions locales.

Le pilotage politique et institutionnel de l'animation régionale s'organise dans le cadre d'un protocole régional signé entre l'État, le Conseil régional, les conseils généraux et l'association régionale des missions locales.

Un comité de pilotage pour la coordination et l'animation régionale des missions locale. Il est organisé dans chaque région avec l'ensemble des partenaires engagés dans l'action des missions locales et PAIO et comprend, notamment, des représentants des services déconcentrés de l'État et du service public de l'emploi, du conseil régional, de chacun des conseils généraux de la région, des missions locales émanation des collectivités locales et/ou de leurs groupements adhérant à la mission locale.

Ce comité de pilotage présidé et animé par le président de l'association (ou de l'union) régionale des missions locales et a pour objet de définir les axes de travail communs, de suivre leur réalisation, de décider du programme d'actions régionales, de son organisation et de son application.

### **Les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO)**

Les 486 missions locales et PAIO constituent fin 2007, un réseau de près de 5400 points d'accueil. Près de 10 000 personnes y assurent le contact chaque année avec plus d'un million de jeunes.

L'accompagnement global des jeunes est le cœur de métier des missions locales. Elles repèrent sur leurs territoires les difficultés que rencontrent les jeunes ainsi que les solutions (dispositifs, prestations, partenaires) mobilisables pour y répondre.

Grâce à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes, elles organisent leurs actions pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé. Cette aide peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas, en fonction des besoins de chacun. Cette prise en charge globale permet aux missions locales de s'impliquer avec efficacité dans les divers programmes nationaux, régionaux, locaux, en prenant en compte la situation de chaque territoire. En permettant aux jeunes d'accéder à l'ensemble des droits, elles jouent un rôle majeur dans la lutte contre les exclusions professionnelles et sociales des jeunes.

Depuis la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale le réseau des missions locales et PAIO est reconnu comme concourant au service public de l'emploi. Les pouvoirs publics ont désigné les missions locales et PAIO opérateurs exclusifs de la mise en œuvre du droit à l'accompagnement renforcé des jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre du programme CIVIS. Les missions locales et PAIO doivent accompagner 800 000 jeunes vers l'emploi durable en cinq ans.

En 2008, les missions locales ont reçu en entretien **1 222 000** jeunes dont **467 000** jeunes en premier accueil. Les jeunes reçus en entretien individuel ont signé **425 000** contrats de travail classiques et **74000** contrats en alternance ou contrats aidés et ont suivi **209 000** formations.

## **LES ENJEUX**

### **Pour Carrefour Hypermarchés et Carrefour Market France**

- Recruter localement au plus près des magasins Carrefour et Carrefour Market.
- Redoubler d'initiatives pour trouver avec les acteurs de proximité des solutions adaptées.
- Promouvoir l'intégration des publics jeunes en faisant connaître l'enseigne, ses métiers et ses perspectives de carrières auprès du plus grand nombre de prescripteurs.
- Promouvoir l'intégration de personnes handicapées.
- Promouvoir les métiers de la grande distribution
- Donner une image positive et attractive de la grande distribution au travers d'une communication simple.

### **Pour le Conseil national des missions locales**

- Apporter des débouchés professionnels aux publics pris en charge par les missions locales et développer avec Carrefour Hypermarchés et Carrefour Market une relation de partenariat efficace permettant d'aboutir sur des recrutements et une fidélisation des personnes embauchées.
- Contribuer avec l'appui de Carrefour Hypermarchés et Carrefour Market à faire connaître l'entreprise, ses besoins en recrutement, ses métiers et perspectives de carrière.
- Faire reconnaître les compétences et l'expertise des missions locales en terme d'accompagnement vers l'emploi des jeunes et dans la réalisation de présélection des profils apportés à l'entreprise sur les pré-requis des postes à pourvoir.

## **Pour les associations régionales des missions locales**

- Développer le recrutement des jeunes accompagnés par les missions locales au sein des magasins Carrefour Hypermarchés et Carrefour Market.
- Informer et sensibiliser les équipes des missions locales aux besoins de recrutement de Carrefour Hypermarchés et Carrefour Market en faveur des jeunes peu ou pas qualifiés. Cette action sera élargie au bénéfice des jeunes diplômés.
- Communiquer sur l'offre de services des missions locales en direction de l'Espace recrutement de Carrefour Hypermarchés et Carrefour Market France.

## **LES ACTIONS ET LES ENGAGEMENTS**

### Développer un partenariat efficace

#### **Carrefour Hypermarchés et Carrefour Market s'engagent à :**

- Sensibiliser et informer les équipes des missions locales sur les emplois et métiers de Carrefour qui offrent des perspectives de recrutement.
- Il s'agit de faire acquérir aux équipes des connaissances actualisées portant sur l'organisation de l'entreprise, les filières de recrutement, les métiers, aux fins de les utiliser dans leur activité de conseil, de construction du projet professionnel et d'accompagnement des parcours des jeunes.

#### **Les missions locales s'engagent à :**

- Mettre à disposition des équipes techniques la documentation et les outils mis à disposition par Carrefour Hypermarchés et Carrefour Market France favorisant une meilleure connaissance des emplois ;
- A communiquer en direction des jeunes, assurer leur mise en relation en vue de favoriser l'accès à une qualification ou à un emploi au sein des magasins Carrefour Hypermarchés et Carrefour Market;
- Organiser les forums par bassins d'emploi afin de rationaliser l'utilisation des personnels ainsi que les moyens engagés.
- Mener à bien des opérations de recrutement

#### **Carrefour Hypermarchés et Carrefour Market France s'engagent à :**

- Désigner un correspondant régional en charge d'élaborer avec les missions locales les processus de recrutement.
- Transmettre les objectifs annuels en matière de recrutement validés mensuellement pour lesquels elle sollicite l'appui des missions locales, leur remettre en les réactualisant les descriptifs des postes à pourvoir ainsi que les profils recherchés.
- Assurer dans les meilleurs délais le suivi des candidatures transmises : examiner les candidatures proposées ; apporter une réponse aux candidats présentés ; informer les missions locales des décisions prises.
- Communiquer chaque fois que possible auprès des demandeurs d'emploi sur Carrefour Hypermarchés et Carrefour Market, ses métiers et ses opportunités d'emploi, lors de forums ou journées de l'emploi organisées par les missions locales.

### **Le CNML s'engage à :**

- Informer les associations et unions régionales des missions locales et PAIO de cette action dans le cadre du bureau du CNML ;
- Promouvoir cette expérimentation auprès des missions locales et PAIO (site Internet et sensibilisation des animations régionales) ;
- Veiller à l'application de l'accord au niveau local.
- Faciliter la mise en œuvre de cette action par la création d'outils de suivi et de communication communs.

### **Les associations ou unions régionales des missions locales s'engagent à :**

- Désigner un correspondant régional chargé d'organiser les relations entre les missions locales et les correspondants recruteurs de Carrefour, de suivre et de coordonner les opérations de recrutement mises en œuvre sur le terrain, en la personne de son animateur régional.
- Assurer un suivi régional quantitatif et qualitatif des opérations de recrutement mises en œuvre au niveau régional.

### **Les missions locales s'engagent à :**

- Mobiliser les partenaires et dispositifs utiles au processus de recrutement.
- Effectuer une présélection des candidatures tenant compte à la fois des niveaux de diplômes et des compétences requises selon les métiers.
- Eclairer les candidats sur les conditions d'exercice des métiers proposés ;
- Préparer les candidats aux postures et conduites à tenir lorsque l'on est engagé dans un processus de recrutement.
- Mettre en œuvre, si nécessaire et en amont du processus de sélection, une réactualisation des connaissances scolaires fondamentales (compréhension verbale, maîtrise des opérations numériques...) et une préparation aux entretiens.
- Informer et accompagner les candidats dans les différentes étapes du processus de recrutement de Carrefour Hypermarchés et Carrefour Market France.

Les deux parties s'engagent à organiser dans les missions locales des séances d'information au profit des conseillers et des publics soit en présentiel soit en vidéo conférence, suivies de vidéo entretien.

### **Lutter contre les discriminations et pour le rééquilibrage entre les territoires**

#### **Carrefour Hypermarchés et Carrefour Market France s'engagent à :**

Dès lors qu'ils ont un profil correspondant à ses besoins, examiner la candidature des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, notamment ceux résidant dans des zones urbaines sensibles et les territoires ruraux.

#### **Les missions locales s'engagent à :**

Faire connaître aux jeunes suivis les métiers présents dans les magasins Carrefour et les postes disponibles correspondant à leurs profils, notamment ceux rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi et ceux résidant dans des zones urbaines sensibles et les territoires ruraux.

## **MODALITES DE COORDINATION ET DE SUIVI DE L'ACCORD**

Le comité national de suivi est chargé de :

- Veiller au respect de l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi notamment à l'encontre des femmes, des jeunes d'origine étrangère ;
- Favoriser et faciliter par tous les moyens, la réussite de l'expérimentation et en produire le rapport annuel d'évaluation sur la base d'une méthodologie et de supports préalablement définis ;
- Mettre en place les actions de communication sur le programme réalisé en application du présent accord ;

Le comité national de suivi se réunit au moins une fois par an, sur convocation de Carrefour en liaison avec le secrétariat général du CNML.

Il est composé des représentants de :

- Carrefour Hypermarchés et Carrefour Market représentées par Isabelle Arnaudet, responsable Emploi & Diversité pour les Hypermarchés France.
- Du secrétariat général du CNML représenté par Amaria Sekouri et des animateurs des associations ou unions régionales des missions locales.

Peuvent s'y adjoindre des partenaires institutionnels qualifiés dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle.

## **DUREE DE L'ACCORD**

Le présent accord cadre est conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Il pourra faire l'objet d'avenants et être dénoncé par l'un ou l'autre des signataires avec un préavis de six mois.

Fait à Paris, le 16 juin 2009

Pour le Conseil national des missions locales

Pour Carrefour Hypermarchés  
et Carrefour Market France

**Le Président**  
**Bernard PERRUT**  
député- maire de Villefranche-sur-Saône

**Le directeur du management et des**  
**Ressources Humaines**  
**Arnaud DEBART**